

## AVIS ANNUEL 2016

Périodes d'ouverture de la pêche en eau douce dans l'Hérault  
conformément aux dispositions des art. R.436-6 à R.436-62

OUVERTURE GENERALE	COURS D'EAU 1 <sup>ERE</sup> CATEGORIE	COURS D'EAU 2 <sup>EME</sup> CATEGORIE
	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Toute l'année du 1er janvier au 31 décembre

OUVERTURES SPECIFIQUES	COURS D'EAU 1 <sup>ERE</sup> CATEGORIE	COURS D'EAU 2 <sup>EME</sup> CATEGORIE
Brochet		Du 1er au 31 janvier inclus et du 1er mai au 31 décembre inclus
Saumon de fontaine	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Du 19 mars au 18 septembre inclus
Cristivomer	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Du 19 mars au 18 septembre inclus
Truite fario	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Du 19 mars au 18 septembre inclus
Ombre commun	Pêche interdite	Pêche interdite
Ecrevisses à pattes rouges, à pattes grêles, à pattes blanches (dites autochtones), et des torrents.	Pêche interdite	Pêche interdite
Ecrevisses signal, de Louisiane et américaines	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus
Grenouille rousse ou verte	Du 16 avril au 18 septembre inclus	Du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier inclus Du 16 avril au 31 décembre inclus
Alose feinte	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Pêche ouverte toute l'année
Lamproie marine et fluviale	Du 12 mars au 18 septembre inclus	Pêche ouverte toute l'année
Civelle (Anguille < 12cm)	Pêche interdite	Pêche interdite
Anguille jaune*	<b>Du 15 mars au 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> septembre au 21 septembre.</b>	<b>Du 15 mars au 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre.</b>
Anguille argentée	Pêche interdite	Pêche interdite

\*les dates de pêche pour la campagne-2016, de l'anguille jaune seront fixées ultérieurement par arrêté des ministres chargés de la pêche en eau douce et de la pêche maritime. Ces dates seront accessibles sur les différents sites internet( préfecture, fédération de pêche...) dès la publication de l'arrêté interministériel.

Fait à Montpellier, le **23 DEC 2015**  
le Directeur départemental des Territoires et de la Mer

P/Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Par délégué,  
Le Directeur adjoint

**Xavier EUDES**